

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Mme Annaïg MESTRIC à Christian GUEGUEN

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Date de la convocation | 28 Mars 2024 |
| Date de l'affichage | 29 Mars 2024 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 29 |
| Nombre de votants | 33 |

2024 37 Convention mise à disposition de locaux – EPSM Charcot unité petite enfance

Rapporteur : F. Ballester

L'unité petite enfance de l'Établissement public de santé mental de Charcot souhaite disposer d'un local sur Guidel pour rencontrer les familles et les enfants qu'elle suit.

Après accord avec la PMI et le RPE, les infirmières de l'unité petite enfance pourraient recevoir les enfants dans les mêmes locaux que la puéricultrice les mardis après-midi si besoin.

Cette utilisation des locaux situés espace Avalon, Place Louis Le Montagner, doit faire l'objet d'une convention qui régit leur utilisation avec la mairie de Guidel.

Cette mise à disposition sera gratuite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention selon le projet en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 25 Mars 2024,

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux pour l'EPSM Charcot unité petite enfance.

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Avril 2024
Le Maire,
Joël DANIEL

